



Le métropolite Luc de Zaporojié et de Mélitopol sera assigné à résidence la nuit



Service de communication du DREE, 07.05.2024. Le 7 mai 2024, le métropolite Luc de Zaporojié et de Mélitopol a été condamné par un tribunal de district de Kiev à une assignation à résidence nocturne et au port d'un bracelet électronique pour deux mois.

Mgr Luc a publié la sentence sur sa chaîne Telegram. Le document précise que le procureur avait requis une assignation à résidence, partiellement satisfaite par le tribunal : il est interdit au métropolite Luc de quitter son domicile de Zaporojié entre 22 heures et 6 heures.

Suivant le site de l'Union des journalistes orthodoxes, cette mesure coercitive restera en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet. Le hiérarque de l'Église orthodoxe ukrainienne devra se présenter sur demande devant les enquêteurs, le procureur ou le tribunal. Il lui est interdit de quitter la ville de Zaporojié sans autorisation spéciale. Le tribunal a également ordonné à l'archipasteur de lui remettre son passeport, de s'abstenir de contacts avec les témoins dans l'affaire, notamment avec les membres et les abonnés de sa chaîne Telegram, et de porter un bracelet de contrôle.

Le 1^{er} mai, le Service de sécurité d'Ukraine avait accusé le métropolite de Zaporojié et de Mélitopol de

« provoquer et d'attiser la haine religieuse en Ukraine ».

Pendant la perquisition effectuée le même jour, le hiérarque avait été interrogé sur son refus de rejoindre « l'église d'Ukraine » et sur le contenu de plusieurs de ses publications sur sa chaîne Telegram.

« On veut me condamner parce que j'ai dit la vérité. Pas la vérité politique, ni la vérité géopolitique, mais la vérité de l'Église. J'ai parlé du Christ ! De la vérité qui ne mène qu'au salut. Je réponds de vous. Et je répondrais devant Dieu. Me voici, Seigneur, et voici mes fidèles ! », cite l'Union des journalistes orthodoxes.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/91739/>